

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 mars 2018
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 8
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : **30**/03/2018
et publication du **30**/03/2018.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, Solange CARRE, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (8) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Yveline LIMODIN, Jean-Pierre CHEREAU à Jacques LAUZE, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Claude JAUNAY à Laurent HUBERT, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Carine MENAGE à Georges BITOT, Jacky VIRLOUVET à Jean-Michel CHIQUET.

D21-22-03-2018 : MACS – demande de prolongation par avenant

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, il est demandé au comité syndical l'autorisation de solliciter un avenant à la convention MACS (prorogation) afin de poursuivre cette action en plein essor, après un démarrage difficile puisque dans l'attente de l'élaboration des documents nécessaires au montage de ces dossiers cofinancés par le programme LEADER. Les premiers dossiers n'ont pu être présentés au comité technique qu'en juin 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent le Président à solliciter un avenant à la convention MACS pour une prorogation du programme jusqu'au 31.12.2020.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures



Le Président
Régis VALLIENNE